

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 16 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est conforme lors de la visite.
 - Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
 - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
 - Dans le terrain de jeu les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
 - Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
 Observations: les enfants s'amuse à l'extérieur pendant la visite.
 Discussions avec l'exploitante concernant son terrain de jeu. La structure en bois fait à la main a été enlever du terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Le 16 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joannie Godin

Le 16 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date